

SITUATION 2023

OBSERVATOIRE MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ







ÉDITODU PRÉSIDENT

Avec ce rapport d'activités 2023, Tisséo édite sa onzième publication de l'observatoire du management de la mobilité.

Il dresse un état des lieux des actions en faveur de la décarbonation des mobilités et notamment des déplacements des salariés.

Il constitue un outil riche d'enseignements et valorise les démarches en faveur de la responsabilité sociétale des entreprises et des organisations.

Cette année, Tisséo a accompagné 112 employeurs regroupant 135 000 salariés et a réceptionné 64 projets de plan de mobilité employeur sur la plateforme collaborative COMMUTéo concernant 50 000 salariés.

En 2023, 64 établissements (50 146 salariés) ont déposé leur projet de plan de mobilité employeur sur la plateforme collaborative COMMUTéo.

Une année 2023 fructueuse qui témoigne de notre implication pour favoriser des modes de déplacement plus écologiques et plus vertueux auprès des employeurs et salariés, comme la marche, le vélo, les transports collectifs, le covoiturage, etc.

SOMMAIRE

LE ROLE DE TISSEO COLLECTIVITES	/
 1 · Les missions générales 2 · Le service management de la mobilité 3 · La Commission des Grands Employeurs 	7 9 9
LES PLANS DE MOBILITE EMPLOYEUR	11
 1 · Les différentes démarches 2 · Les enjeux identifiés 3 · Les enjeux partagés 4 · La méthode 	11 12 12
NOS OUTILS ET SERVICES	14
 L'accompagnement des plans de mobilité employeur La production de cartographies de géolocalisation La plateforme collaborative des plans de mobilité employeur Les supports de commuication 	14 15 16 17
PHOTOGRAPHIES DES PLANS DE MOBILITE EMPLOYEUR	18
PROFIL DES ETABLISSEMENTS	20
DES ACTIONS PORTEES PAR LES ETABLISSEMENTS	22
 Des actions en faveur des transports en commun Des actions en faveur des modes actifs Des actions visant un usage partagé de la voiture Des actions de management 	22 22 23 23

LES ACTIONS PORTÉES PAR TISSÉO COLLECTIVITÉS	25
1. Les transports en commun	25
— 1.1. La tarification	25
 1.2. Les stands d'animation et de conseil en mobilité 	25
2. Les services vélos	26
– 2.1. La station V de Labège	26
– 2.2. Les packs vélos pro	26
– 2.3. L'intermodalité TC/Vélo	26
– 2.4. Les partenaires	27
3. Le covoiturage	28
- 3.1. Covoitéo	28
 – 3.2. Les spots covoiturage 	29
 – 3.3. Les aires de stationnement covoiturage 	30
 – 3.4. Les aires d'embarquement covoiturage 	30
4. L'autopartage	31
– 4.1. AMI avec Tisséo Voyageurs	31
– 4.2. Le label autopartage	31
– 4.3. Les partenaires	31
5. L'accompagnement au changement	33
– 5.1. Bilan ADEME 2020-2023	33
– 5.2. Etudes de marchabilité	33
6. Des clubs d'entreprises se mobilisent	34
7. Les trophées écomobilité	36
– 7.1 Les lauréats	36
— 7.2 Les partenaires	37
CADRE LÉGISLATIF	39
CLOSSAIDE	/ 1
GLOSSAIRE	41

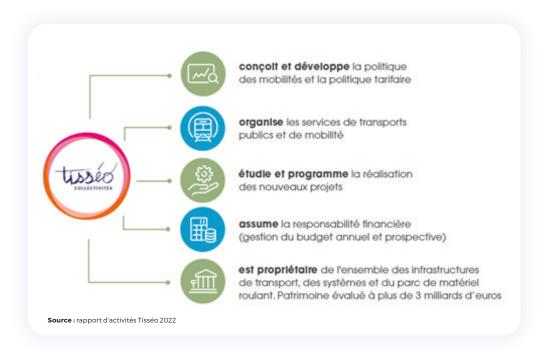


LE RÔLE DE TISSÉO COLLECTIVITÉS

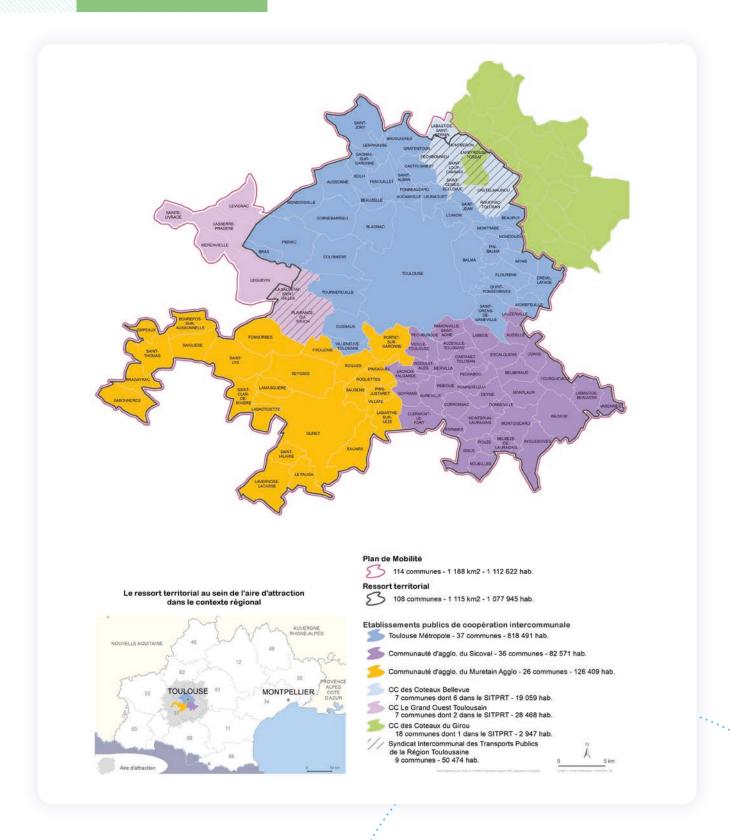
1. Les missions générales

Tisséo Collectivités, en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités de la grande agglomération toulousaine, définit la politique de déplacements, organise et finance sa mise en œuvre sur le territoire. Si sa mission historique et première est de proposer une offre de transport en commun, elle doit depuis la loi d'orientation des mobilités de 2019 promouvoir l'usage des mobilités actives (marche et vélo) et partagées (covoiturage, autopartage), avec le souci permanent des principes de développement durable. Ainsi, Tisséo Collectivités développe des activités liées au management de la mobilité et à l'écomobilité, en lien avec ses nouvelles compétences :

- Accompagnement des plans de mobilité employeur,
 à l'échelle d'une entreprise ou administration ou encore
 à l'échelle d'un groupement d'employeurs.
- Développement des services de covoiturage : aires d'embarquement dans les principaux pôles d'échanges multimodaux, spots covoiturage.
- Accompagnement du développement des services d'autopartage et délivrance du label autopartage.
- Développement des services vélos : Station V de Labège, reprise du service VélÔToulouse.
- · Conseil en mobilité pour les employeurs engagés dans une démarche en faveur d'une mobilité décarbonnée.



LES TERRITOIRES D'ACTION DE TISSÉO COLLECTIVITÉS



2. Le service Management de la mobilité

Le service de 5 personnes dont 4 conseillers en mobilité accompagne les établissements publics et privés de l'agglomération toulousaine dans l'élaboration de leur plan de mobilité employeur.

Tisséo Collectivités porte des actions en faveur de l'écomobilité :

- · Conseil en mobilité.
- · Promotion des modes alternatifs à la voiture individuelle.
- · Accompagnement des entreprises et administrations dans l'élaboration de plan de mobilité employeur.
- · Animation de sensibilisation.

«Tisséo Collectivités. en qualité d'autorité organisatrice de la mobilité urbaine, porte des actions en faveur du management de la mobilité»

3. La Commission des Grands Employeurs

La commission des grands employeurs a pour vocation d'être un lieu d'échanges avec les grands employeurs publics et privés de plus de 500 salariés implantés sur le territoire desservi par Tisséo.

Composition de la Commission

46 grands employeurs privés 23 grands employeurs publics

7 partenaires:

ADEME, AREC, CARSAT, Club d'Entreprises de l'Ouest Toulousain (CEO), Club Entreprises du Muretain, Club Entreprises Réussir, Conseil départemental 31.

7 membres du collège « employeurs » du comité des partenaires :

L'État, la CCI, la CMA, le CHU, CPME, le MEDEF et l'Université Fédérale de Toulouse.

La commission du 27 septembre 2023 a permis de présenter un point d'information sur le Vélo en Libre-Service (VLS), l'extension du ressort territorial de Tisséo Collectivités, un point d'information sur le Plan de Mobilité et les actualités de l'offre du réseau.

La commission du 27 novembre 2023 a concerné la grille tarifaire du Vélo en Libre-Service. la modernisation des supports de validation (open paiement et ticket rechargeable) et le service de covoiturage.





LES PLANS DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

La loi d'orientation des mobilités de décembre 2019 (LOM) modifie les modalités d'élaboration d'un plan de mobilité employeur.

Suite à la promulgation de la LOM, les entreprises de plus de 50 salariés sur un même site (et où sont constituées des sections syndicales) ont l'obligation de mener des négociations annuelles sur la qualité de vie au travail comprenant un volet sur l'amélioration de la mobilité des salariés. Les entreprises n'ayant pas trouvé d'accord sur la mobilité de leurs salariés dans le cadre des négociations annuelles ont l'obligation de réaliser un plan de mobilité employeur. Tisséo Collectivités conseille aux entreprises d'élaborer un plan de mobilité employeur en amont des négociations annuelles afin d'avoir plus de chances d'obtenir un accord.

1. Les différentes démarches

À l'échelle d'un établissement

Le plan de mobilité employeur est une démarche pour mettre en œuvre sur un lieu d'activités professionnelles un ensemble cohérent d'actions destiné à inciter les salariés et autres usagers – visiteurs, clients, fournisseurs – à réduire l'utilisation de la voiture individuelle, au profit des autres modes ou usages: marche, vélo, transports collectifs, covoiturage, autopartage...

Les livraisons et enlèvements de marchandises sont aussi concernés par ces actions.

La démarche plan de mobilité employeur doit préciser les objectifs quantifiés et planifiés, les moyens à mettre en œuvre y compris humains et financiers, ainsi que le mode de suivi et d'évaluation du plan.

À l'échelle d'un groupement d'établissements

Le plan de mobilité interentreprises permet de porter la réflexion sur les déplacements à l'échelle d'une zone d'activités ou d'un regroupement d'entreprises.

Cette démarche concerne plusieurs entreprises ayant elles-mêmes fait leur plan de mobilité employeur ou non.

Les petites et moyennes entreprises sont confrontées aux mêmes enjeux de mobilité et peuvent se regrouper en élaborant un plan de mobilité interentreprises.

Tisséo Collectivités propose de les aider à se regrouper pour mener une réflexion sur la mobilité de leurs salariés.

2. Les enjeux identifiés

Les plans de mobilité employeur s'inscrivent dans la politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Ils contribuent à répondre à plusieurs types d'enjeux:

Enjeux environnementaux

- Réduction de l'émission de gaz à effet de serre,
- · Réduction de l'accidentologie.

Enjeux économiques

- Baisse des coûts de déplacements pour les salariés et pour les entreprises.
- Gestion plus optimisée de flottes de véhicules.

Enjeux managériaux

- · Valorisation de l'image de l'entreprise.
- Démarches de projet au sein de l'entreprise.

Enjeux sociaux

- · Participation citoyenne des salariés.
- Contribution aux politiques de gestion des déplacements.

4. La méthode

Méthodologie du plan de mobilité en 5 étapes :

3. Les avantages partagés





Une démarche ciblant le changement de comportement modal et répondant aux enjeux du développement durable.

2. Phase d'études > 2 à 3 mois

- · Collecte de données
- · Enquête mobilité
- · Cartographies de localisation des employés

4. Plan d'actions > 3 à 4 mois

- · Identification des objectifs et actions
- · Priorisation, planification et budgétisation
- · Définition des indicateurs de suivi
- · Mise en œuvre et animation

1. Préparation > 2 à 3 mois

- · Présentation et organisation du projet
- · Nomination d'un chef de projet

3. Diagnostic > 2 à 3 mois

- · Identification des enjeux et potentiels
- Préconisations et pistes d'actions

5. Évaluation > 1 fois par an

Plan de communication tout au long de la démarche

INDICATEURS DE SUIVI DES ACTIONS (LISTE NON EXHAUSTIVE) Actions Indicateur et modalité de suivi Nombre d'inscrits et d'utilisateurs du service Covoiturage Si mise en place du FMD : nombre de bénéficiaires Attribution des places de stationnement Nombre et évolution des places Amélioration des cheminements Formation, sensibilisation Nombre d'interventions annuelles et participants aux animations Comptage du nombre de vélos lors de 2 journées type dans l'année Stationnement réservé pour les vélos (automne/printemps) Si mise en place du FMD : nombre de bénéficiaires Nombre d'abonnements pris en charge Participation à l'abonnement TC Si mise en place du FMD : nombre de bénéficiaires Nombre de tickets pro+ mis à disposition, participation à Promotion de l'usage des TC pour les déplacements professionnels l'abonnement TC complémentaire aux 50 % obligatoires. Nombre de visioconférences et nombre de déplacements Visioconférence professionnels évités Nombre d'utilisateurs de la flotte interne et/ou nombre d'abonnés

MISE EN PLACE DU VOLET MOBILITÉ EN NAO (SOURCE : AAPC)

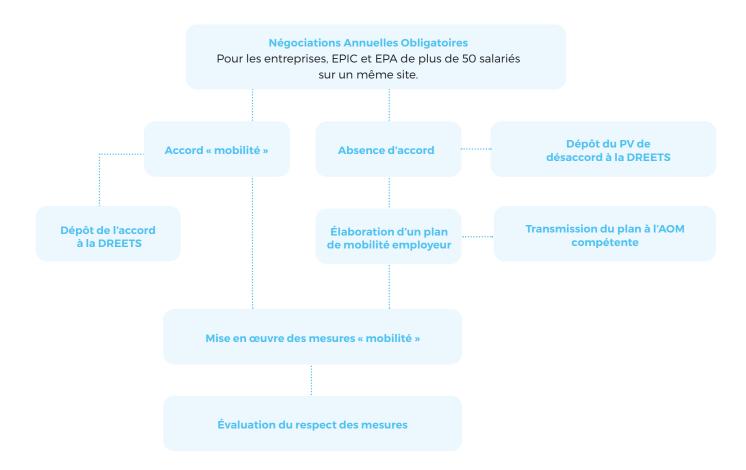
Promotion de l'usage des vélos de service

Télétravail

Les déplacements domicile-travail, au cœur du dialogue social pour les entreprises de plus de 50 salariés sur un même site.

VélÔToulouse ou autre organisme locataire de vélos.

Nombre de télétravailleurs/effectif, nombre de jours télé-travaillés.



NOS OUTILS ET SERVICES

1. L'accompagnement des plans de mobilité employeur

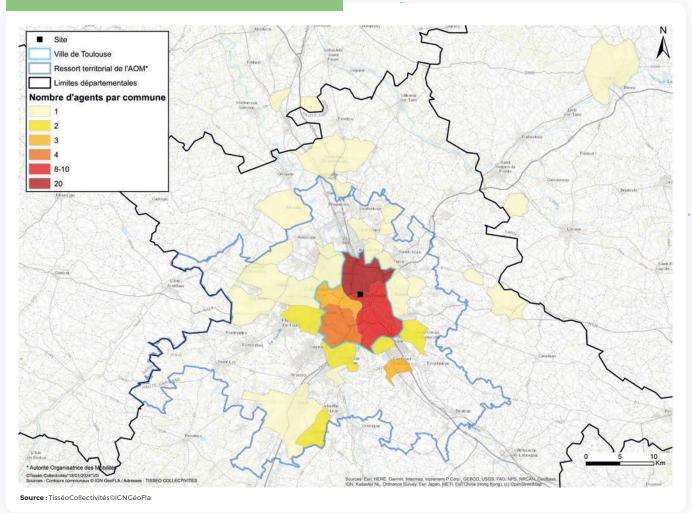
Tisséo Collectivités accompagne les employeurs en démarche de plan de mobilité selon deux niveaux :



2. La production de cartographies de <u>géolocalisation</u>

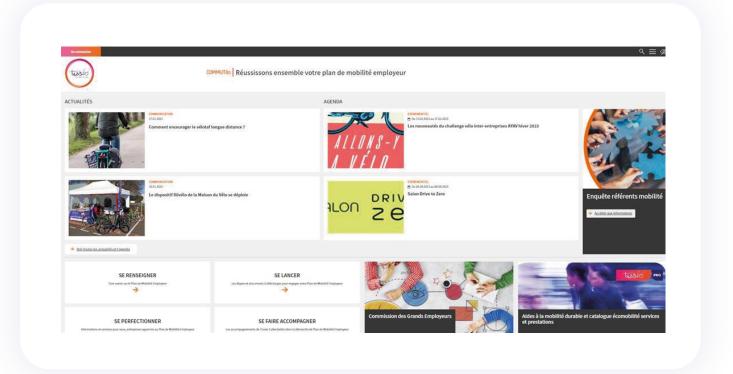
Des cartographies de localisation des salariés peuvent être réalisées à partir d'un fichier d'adresses anonymes transmis par l'employeur. Ces cartographies sont produites par Tisséo Collectivités dans le cadre de l'accompagnement des démarches de plan de mobilité employeur. Elles permettent de prendre connaissance de la répartition géographique des salariés et d'estimer le potentiel d'usagers susceptibles de venir travailler en transports en commun, en covoiturage, en vélo ou à pied. La représentation cartographique évolue selon le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

RÉPARTITION DES LIEUX DE DOMICILE DES AGENTS DE TISSÉO COLLECTIVITÉS PAR CODE POSTAL TOULOUSAIN ET PAR COMMUNE



3. La plateforme <u>collaborative</u> des plans de mobilité employeur COMMUTéo

La plateforme en ligne propose aux référents mobilité des entreprises des informations utiles à la mise en place d'un plan de mobilité. Elle constitue un espace d'échanges de bonnes pratiques et un relais d'informations sur l'écomobilité et les grands projets de transport.

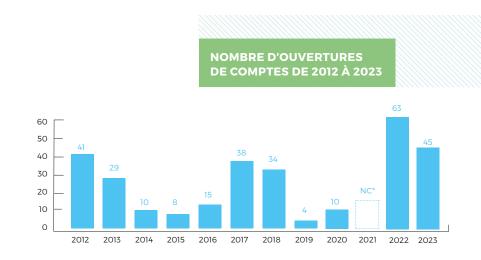


Les services proposés

- Mise à disposition d'outils d'aide à l'élaboration d'un plan de mobilité
- Espace d'échange avec les autres chefs de projets.
- Diffusion d'informations sur les nouveautés
 du réseau Tisséo
- Diffusion des supports des Mardis de la Mobilité et des CGE.
- Appel à projet des Trophées Écomobilité.
- Diffusion d'une newsletter.
- · Veille écomobilité.

342 comptes ouverts au 31/12/2023 :

35 comptes référents + 10 comptes partenaires ouverts en 2023.



4. Les supports de communication

Les guides méthodologiques





Le guide sur les aides à la mobilité durable :

https://www.commuteo.info/actualites/les-guides-des-aides-financieres-la-mobilite-du-rable-employeurs-et-employes-sont-jour

Le guide sur les NAO:

• • • • • • • • • • • • • • • • •

https://www.commuteo.info/actualites/loi-dorientation-des-mobilites-lom-la-solution-pour-preparer-sa-negociation-annuelle



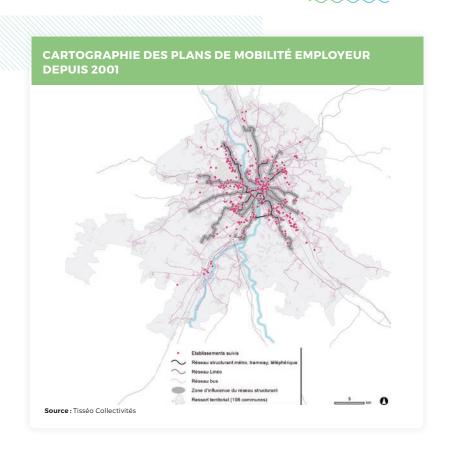
- Guide « Plan de mobilité employeur » pour accompagner tout au long du processus de mise en place des plans de mobilité.
- Guide « Vélo » pour favoriser l'usage de ce mode dans les déplacements domicile-travail.
- Guide « Covoiturage » pour inciter au partage de la voiture.
- Guide « Télétravail » pour témoigner de cette nouvelle organisation du travail.
- Guide sur les aides à la mobilité durable.
- Guide sur les NAO.







PHOTOGRAPHIES DES PLANS DE MOBILITÉ EMPLOYEUR



ACCOMPAGNEMENT PAR TISSEO DEPUIS 2001

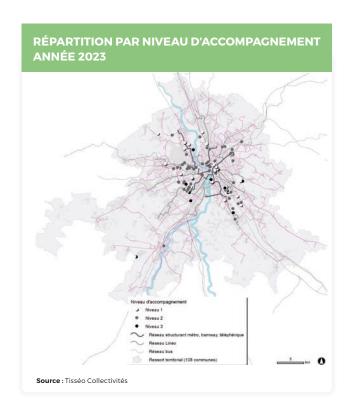
Projet PME / PMA / PMIE Étape 0 : Démarrage 69 Étape 1 : Mise en place 31 Étape 2 : Diagnostic 16 Étape 3 : Élaboration du plan d'actions 32 Étape 4 : Mise en œuvre du plan d'actions 88 Étape 5 : Suivi-évaluation 102 Total 338

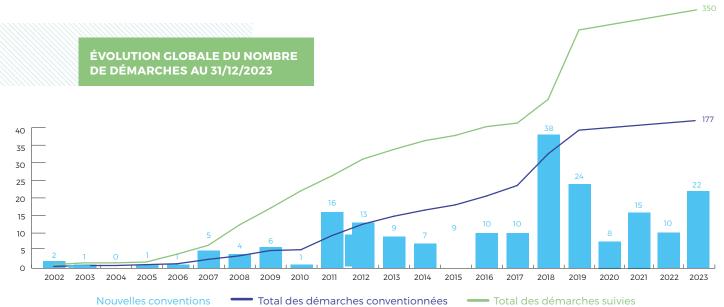


En 2023:

- Accompagnement niveau 1 : 24 établissements pour 15 782 salariés.
- · Accompagnement niveau 2 et 3 : 88 établissements pour 119 166 salariés.

ACCOMPAGNEMENT DES PLANS MOBILITÉS EMPLOYEUR - ANNÉE 2023 Etablissements suivis Réseau bus Reseau bus Reseau tous Reseau tous





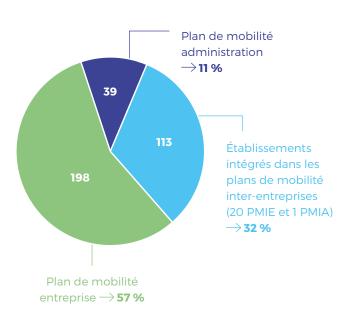
En 2023, 22 nouveaux établissements pour établir ou réactualiser leurs PDME :

Atos Toulouse France, la CCIT Haute-Garonne, la Clinique de l'Union, la Mairie de Colomiers, la CPAM, EDF, Experis France, Expleo France, GRDF, INSERM (Institut National de Santé et de Recherche Médical), la Mairie de Castanet-Tolosan, la Médiathèque Départementale de la Haute-Garonne, Météo France, Ostalada, Pierre Passion, Rockwell Collins, Sogeclair, TE Connectivity Sensors France, Union Cepiere Robert Monnier (UCRM), UT3 Paul Sabatier, Veolia Eau et l'Université de Toulouse.

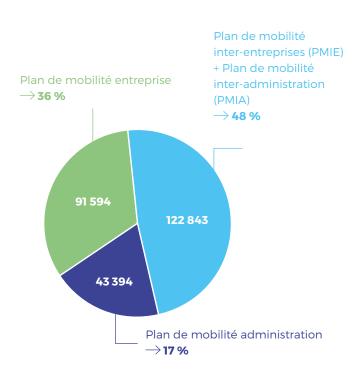
PROFIL DES ÉTABLISSEMENTS

VENTILATION PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENTS

350 établissements dont :



257 831 salariés concernés dont :



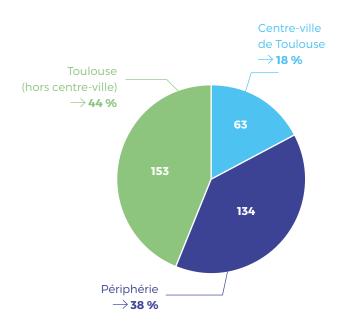
VENTILATION PAR TRANCHE D'EFFECTIF

350 établissements dont :

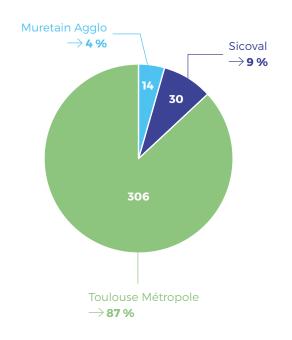


VENTILATION GÉOGRAPHIQUE

Localisation des établissements par secteur géographique :

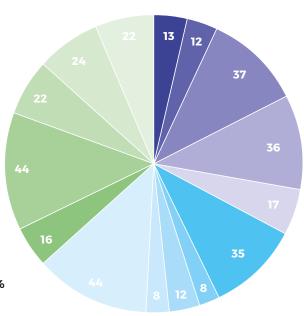


Localisation des établissements par intercommunalité :



VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

- Activités Immobilières > 4 %
- Activités spécialisées Scientifiques et Techniques > 3 %
- Administrations et Services Publics > 11 %
- Aéronautique et Spatial > 10 %
- Autres Activités de Services > 5 %
- Banques, Assurances et Commerces > 10 %
- Bâtiment, Travaux publics 2 %
- Communes, Collectivités Locales > 3 %
- Construction > 2 %
- Établissements de Santé Publics, Privés et d'Action Sociale > 13 %
- Information et Communication > 5 %
- Ingénierie, Bureau d'Études > 13 %
- Production et Distribution d'Électricité Gaz Eau > 6 %
- Transports et Entreposage > 7 %
- Universités, Grandes Ecoles, Formation Professionnelle > 6 %



DES ACTIONS PORTÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS

EXEMPLES DE SOLUTIONS POUR ENCOURAGER LES SALARIÉS À SE DÉPLACER AUTREMENT Faciliter l'accès à l'information 然るあ sur l'offre de transport (ex : sur votre MARCHE, VÉLO... Intranet), demander des améliorations de desserte de la zone, adapter les horaires de travail... Prêt ou aide à l'achat groupé de vélos, aménagement du stationnement des vélos, de vestiaires et de douches... Aménagement de cheminements piétons, de la signalétique, de l'éclairage... Développer la politique de covoiturage: S'inscrire sur le site dédiéovoiteo.fr créer des places de parking réservées aux covoitureurs... Des actions de management: proposer le télétravail, développer les visio-conférences et conférences téléphoniques, restaurant interentreprises, crèches d'entreprises, concieraerie...

1. Des actions en faveur des transports en commun

- · La prise en charge par l'employeur des frais de déplacements domiciletravail, à hauteur de 50% pour le privé et jusqu'à 75% pour le public. Certains employeurs, allant au-delà de cette obligation, remboursent l'intégralité des abonnements de transport en commun.
- · Des actions d'information sur les réseau de transports en commun (Tisséo, Lio, ...).
- · Des achats de tickets Pro et Pro+: une gamme tarifaire préférentielle pour les structures en plan de mobilité qui permet de bénéficier d'une réduction de 20 % à 40 %.
- Des solutions innovantes pour les déplacements professionnels : avec la carte flexpro, les entreprises permettent à leurs salariés de voyager en toute liberté et payent en différé.

2. Des actions en faveur des modes actifs

Le Vélo

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de décembre 2019 a remplacé l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) par le Forfait Mobilités Durables (FMD) qui intègre le remboursement des frais de déplacements effectués à vélo et/ou en covoiturage.

À la demande de Tisséo Collectivités, la promotion 2022-2023 des étudiants en 2^e année de Master TRANSMOB de l'Université Toulouse Jean Jaurès a rédigé une étude sur la mise en place du forfait mobilités durables (FMD) au sein des établissements publics et privés du ressort territorial de Tisséo.

Les chiffres/éléments à retenir du diagnostic :

· Nombre de réponses obtenues de la part des employeurs public et privés : 132 (soit un taux de retour de 14,6 %).





- 30 % des répondants n'ont pas connaissance du FMD, en particulier au sein des établissements situés en périphérie de Toulouse.
- Plus d'un tiers des établissements répondants ne l'ont pas mis en place.
- 58 % des établissements répondants ont mis en place le FMD et 8,7 % prochainement, en particulier en centre urbain et en péricentre.
 - · 62 % des établissements publics
 - · 26,2 % des établissements privés
- Deux tiers des établissements répondants de plus de 5000 employés ont mis en place le FMD.
- 48,3 % des répondants ont estimé n'avoir rencontré aucune difficulté particulière dans la mise en place du FMD.
- Le vélo (et vélo à assistance électrique) personnel est le mode le plus représenté dans les modes de déplacements éligibles au FMD, devant le covoiturage.

Dans le secteur privé, le forfait mobilités durables est un dispositif facultatif qui concerne tous les salariés à l'exception des volontaires en service civique. Il peut aller jusqu'à 800 euros par an et par salarié en étant exonéré d'impôt et de cotisations sociales notamment lorsqu'il est cumulé avec un abonnement de transport en commun. Les modalités sont déterminées par accord d'entreprise ou, à défaut, par accord de branche.

Les modes de transport éligibles sont le vélo et vélo à assistance électrique (personnel et en location), le covoiturage (conducteur ou passager), l'autopartage avec des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogènes, les transports en commun (hors abonnement), les engins de déplacement personnel motorisés des particuliers (trottinettes, monoroues, gyropodes, skateboard, hoverboard, cyclomoteurs et motocyclettes en location ou en libre-service...).

Dans le secteur public, le montant annuel du forfait mobilités durables est fixé à 100 euros lorsqu'un ou plusieurs des moyens de déplacement suivants est utilisé entre 30 et 59 jours : vélo, vélo à assistance électrique, covoiturage, engin de déplacement personnel motorisé ou services de mobilité partagée (autopartage avec des véhicules à faibles émissions). Ce montant passe à 200 euros en cas d'utilisation d'un ou plusieurs de ces modes entre 60 et



99 jours, et à 300 euros pour une utilisation d'au moins 100 jours. Les agents peuvent cumuler le versement du forfait mobilités durables avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos. Le FMD est notamment exclusif du bénéfice d'un logement de fonction sur le lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre le domicile et le travail, du transport gratuit par l'employeur.

La marche

- Aménagement d'accès piétons au plus près du réseau de transports en commun.
- Jalonnement des cheminements piétons en interne aux entreprises.



3. Des actions visant un usage partagé de la voiture

Le covoiturage

- · Adhésion au service COVOITéo.
- Achat de prestations auprès d'opérateurs privés (Karos, Klaxit).
- · Aménagement de places de stationnement.

L'autopartage

- · Partage de flotte de services interentreprises.
- · Adhésion à des services privés d'autopartage (Citiz).
- Achat de prestations de service pour gérer les flottes de véhicules d'entreprises.

4. Des actions de management

- · Télétravail, visioconférence.
- · Mutualisation des salles de réunion.
- · Restaurant interentreprises.
- · Crèches d'entreprises.



LES ACTIONS PORTÉES PAR TISSÉO COLLECTIVITÉS

1. Les transports en commun

- 1.1. La tarification

Tisséo Collectivités s'appuie sur Tisséo Voyageurs pour proposer des tarifs spécifiques aux entreprises en démarche de plan de mobilité employeur.

Le titre « 1 déplacement pro »

Depuis le le rovembre 2013, Tisséo propose un « ticket pro » offrant un avantage tarifaire aux entreprises privées et publiques pour les déplacements professionnels de leurs salariés.

- 1,51 € TTC dès le premier titre acheté (1,80 € prix public).
- Déplacement sur le réseau métro, tram et bus Tisséo (hors navette aéroport).

Le titre « 1 déplacement PRO + »

Cette offre privilégie les établissements engagés dans un plan de mobilité avec un déplacement à 1,08 € TTC.

- Quantités vendues de titres PRO en 2023 :
 1 dép PRO : 98 331
 1 dép PRO + : 117 754
- Les titres PRO et PRO+ sont disponibles sur www.tisseo.pro
- En 2023 : nombre de cartes FLEXPRO vendues : 1 270

Pass écomobilité

Ce pass inclut l'usage du réseau Tisséo, du service d'autopartage Citiz et du service de covoiturage.

- · 58,30 €/mois (tarif en vigueur au 31/12/2023).
- En 2023 : 852 abonnements Pass Ecomobilité Citiz ont été vendus (ou prélevés).

- 1.2. Les stands d'animations et de conseils en mobilité

Objectifs

Le stand Tisséo Pro permet aux référents plan de mobilité employeur de mettre à disposition des salariés une information globale sur l'offre écomobilité.

Depuis janvier 2023, le nombre d'animations Tisséo Voyageurs en entreprises est de 58.



Animations en 2023:

- 3 webinaires en entreprise.
- 5 mardis de la mobilité.
- 2 sessions/formations d'accompagnement au changement aux référents mobilité et aux conseillers mobilité entreprises.
- 58 stands en entreprise.

2. Les services vélos

- 2.1. La Station V de Labège

Créée en 2020 à l'initiative de Tisséo Collectivités et du Sicoval, la Station V de Labège est implantée dans la zone économique de Labège Enova, à proximité de la halte ferroviaire. La Station V de Labège est exploitée par la Maison du Vélo, dans le cadre d'un marché public.

Sont proposés les services vélos suivants :

- · Atelier de réparation vélo,
- · Animation vélo au sein des entreprises en démarche de plan de mobilité employeurs,
- · Gestion du parc de stationnement vélo (80 places),
- · Vente de titres de transport.



Station V de Labège: chiffres clés 2023

- Nombre de jours de location : 24 796 dont :
 - vélos musculaires : 8616
 - vélos pliants : 1368
 - · VAE:14770
 - cargos: 42
- Nombre de titres vendus: 174
- Nombre de réparation : 136
- Nombre de marquage: 18
- Nombre d'ateliers participatifs : 18 (33 bénéficiaires)
- Nombre d'animations :
- · 16 animations mobiles employeurs
- · 3 animations mobiles grand public
- Nombre de contrats pour le parc de stationnement : 153

- 2.2. Les Packs Vélos Pro

Le Pack Vélo Pro est un dispositif de développement de l'usage du vélo proposé aux établissements conventionnés avec Tisséo Collectivités. Ce dispositif « clé en main » comprend notamment un prêt d'une flotte de vélos pour les déplacements domicile-travail des salariés à expérimenter durant 3 mois. Le pack vélo pro inclut aussi des stands d'information et de sensibilisation pour les salariés, l'organisation d'une sortie de prévention des risques à vélo autour du site de l'employeur, un accompagnement méthodologique à la gestion d'une flotte de vélos et des indicateurs de suivi de l'opération.

2 établissements ont pu bénéficier de ce dispositif en 2023 : Daher Cornebarrieu et Collins Aerospace. Au total, plus de 50 salariés ont pu tester un nouveau vélo (VAE, cargo, pliant, etc.).

- 2.3. L'intermodalité TC / Vélo

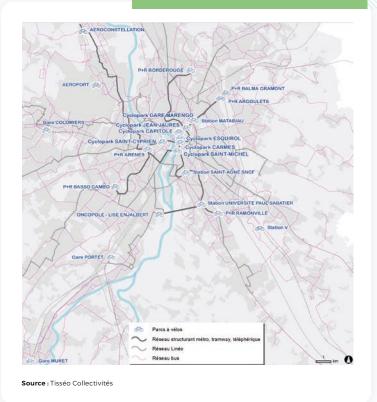
Tisséo Collectivités favorise l'usage du vélo en intermodalité avec les transports en commun par la mise en place de plusieurs mesures :

- En 2023, 8 parcs de stationnement vélo au sein des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM), avec 510 places de stationnement en accès réglementé et 460 places de stationnement en arceaux libres. Le nouveau parc vélos de Basso Cambo (100 places) a été mis en service fin 2022. Accès gratuit réservé aux personnes ayant chargé le titre sur leur carte Pastel ou autre carte compatible.
- Embarquement possible des vélos pliants dans les Bus, Métro et Tram, ainsi que des vélos dans Téléo.



- 78 586 validations parcs à vélos Tisséo (hors Labège).
- · 460 places en arceaux libres à proximité de stations de métro.

LES PÔLES D'ÉCHANGES DOTÉS **DE PARCS À VÉLOS AU 31/12/2023**



Parcs à vélos Tisséo des pôles d'échanges multimodaux (PEM) : P

· Balma-Gramont: 50 places

· Argoulets: 50 places

· Arènes : 20 places

· Basso Cambo: 100 (depuis fin 2022)

• Borderouge : 100 places · Ramonville: 60 places

· Université Paul Sabatier : 60 places

· Oncopole: 60 places

2 autres parcs de stationnement non fermés viennent compléter cette offre :

· Aéroconstellation : 14 places

· Aéroport : 56 places

Autres parcs de stationnement :

· Vélo station Matabiau : 678 places

· Parking Indigo Capitole: 467 places (674 au total dans les parkings en ouvrage TM)

· Station Saint-Agne SNCF: 40 places

· Gare Colomiers: 56 places

· Gare Portet-sur-Garonne : 56 places

· Gare Muret: 72 places

Depuis 2020 : nouveau parc à vélo à la gare de Colomiers (maître d'ouvrage Gare et Connexion) avec des offres de différents types:

- · 52 emplacements sur 2 étages dans un espace sécurisé accessibles
- · 23 appuis vélos devant la gare
- · 4 appuis 2 roues motorisés avec abris
- · Service de consignes des micromobilités accessibles sur les mêmes formalités (carte Pastel avec abonnement SNCF ou TISSÉO). Sont disponibles trotibox à sécuriser avec un cadenas perso et des casiers pour casque et petit matériel avec prise électrique.

Mise en service par la Métropole et Indigo de 12 « cycloparks »:

- · 12 nouveaux parcs à vélos sécurisés en 2023 dans les parkings souterrains de Toulouse.
- · 5 d'entre eux sont déjà opérationnels, soit au total 326 places sécurisées, dans les parkings Esquirol, Carmes, Saint-Etienne, place de l'Europe et Saint-Cyprien.
- · Ces équipements doivent permettre de lutter contre le vol de vélos.

- 2.4. Les partenaires

La Maison du Vélo Toulouse - Occitanie



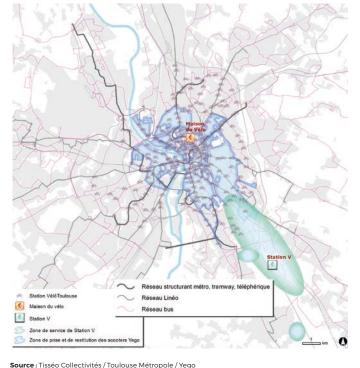
En 2023 :

- · 9 stands d'information sensibilisation.
- · 2 prêts de flottes de vélos.
- · 2 animations « essais de vélos ».
- · 4 opérations de maintenance.
- · 1 intervention dans le Mardi de la Mobilité.
- · Des réunions de lancement de suivi et bilan.



- Le partenariat avec Tisséo Collectivités vise des établissements en démarche de plan de mobilité employeur. Au total, les stands informations ont permis de sensibiliser plus de 160 salariés, qui ont bénéficié de conseils et d'informations pour leurs déplacements à vélo.
- En 2023, 25 actions menées auprès de 8 entreprises et administrations en démarche de plan de mobilité employeur.

SERVICE VÉLO ET SCOOTERS EN LIBRE SERVICE SUR L'AGGLOMÉRATION AU 31/12/2023



Source: Tisséo Collectivités / Toulouse Métropole / Yego

NOUVEAUTÉS ET FAITS MARQUANTS EN 2023

Maison du vélo

- Actualisation des outils de communication, d'animation et d'évaluation des actions en faveur du vélo.
- Ciblage renforcé des entreprises de la zone aéroportuaire impactées par l'arrêt du tram T2 jusqu'en 2026 pour favorises la solution vélo.
- Co-organisation d'un webinaire « Mardi de la Mobilité » autour de la question de la prévention de l'accidentalité vélo en juin 2023.

À venir en 2024 : une évolution du dispositif « Pack Vélo Pro » pour mieux répondre aux besoins des employeurs.

VélÔToulouse

Vélô Toulouse

Fonctionnement

- 287 stations en 2022 ouvertes 24h/24 déployées sur la commune de Toulouse.
- 2600 vélos ont été présents chaque jour en moyenne sur l'année.
- 30 premières minutes gratuites (valable à chaque nouveau trajet).
- · Locations courte ou très courte durée.
- · Abonnements possibles (hebdomadaire, mensuel ou annuel).
- Interopérabilité et tarification privilégiée pour l'abonnement annuel pour les détenteurs de cartes pastel Tisséo.

Partenariat

Mise en place en septembre 2011.

Pour favoriser l'intermodalité l'intermodalité, la Mairie de Toulouse propose pour l'abonnement annuel VélÔToulouse une tarification incitative (réduction du prix de l'abonnement) pour les usagers disposant d'une carte Pastel émise par Tisséo.

Intermodalité avec la carte Pastel Tisséo en 2023

Abonnement annuel VélÔToulouse à 20 euros : offre adressée aux titulaires de la carte Pastel Tisséo. **En moyenne :** 21908 abonnés annuels sur carte PASTEL, en moyenne chaque jour, tout au long de la l'année, **Soit au total :** 32836 abonnés annuels PASTEL qui ont utilisé le service VélÔToulouse au cours de l'année 2023.

Nombre total d'abonnés longue durée (ALD) à VélÔToulouse en 2023 :

En moyenne : 30138 abonnés annuels en moyenne chaque jour, tout au long de la l'année, dont 72,7 % sur carte PASTEL. **Soit au total :** 45118 abonnés longue durée qui ont utilisé le service VélÔToulouse au cours de l'année 2023.

Historiquement créé et mis en œuvre par la Ville de Toulouse dès 2007, le service public de location de vélos en libre-service (VLS) relève désormais de la compétence de Tisséo Collectivités en application de la LOM.

Un nouveau marché public a été attribué avec JCDecaux en juillet 2023.

Le futur service VLS sera lancé en septembre 2024.

3. Le covoiturage

- 3.1. Covoitéo

Tisséo propose aux entreprises de l'agglomération toulousaine un service de covoiturage dédié aux trajets domiciletravail : COVOITéo.

En cohérence avec le schéma directeur covoiturage de Tisséo Collectivités et dans le cadre du contrat de service public, il a été décidé d'intégrer le covoiturage dans le bouquet de mobilité de Tisséo Voyageurs. L'objectif est double : proposer une offre de mobilité alternative à l'autosolisme en complémentarité des transports en commun, et massifier la pratique du covoiturage pour les trajets du quotidien dans la grande agglomération toulousaine.

À l'issue d'un marché public, Tisséo Voyageurs a choisi de recourir aux services de Karos, spécialiste du court-voiturage en France. Ce nouveau service a été lancé le 29 janvier 2024.



Bilan Covoitéo 2023

Nombre d'entreprises adhérentes au service de covoiturage: 49

- Nombre d'inscrits au service de covoiturage: 5 437 inscrits
- Nombre d'équipages actifs:
 132 covoitureurs actifs
- Nombre de trajets Covoitéo: 5 013

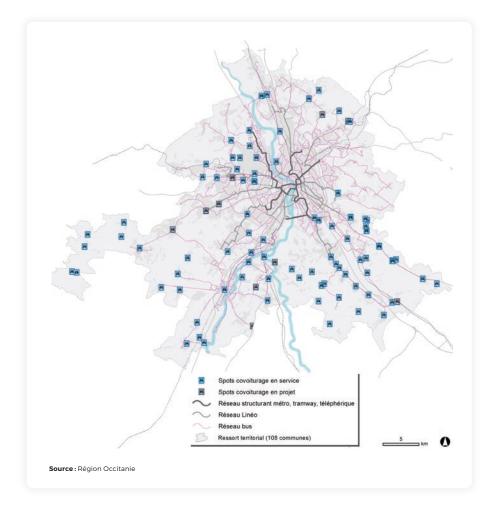


- 3.2. Les spots covoiturage

Le spot covoiturage est un point de prise en charge d'un passager par un conducteur dans le cadre d'un covoiturage organisé à l'avance ou spontané. C'est un arrêt de très courte durée qui ne nécessite pas de stationnement.

En 2023, on compte 101 spots de covoiturage.

SPOTS COVOITURAGE AU 31/12/2023





- 3.3. Les aires de stationnement covoiturage

En 2023, la situation est la suivante :

Parking de Ayguevives (CD31 Aire de Ticaille 09/2019)

L'aire de covoiturage se situe le long de la RD 813 et propose 43 places.

Parking de Labastidette

Aire en cours de réaménagement par la CD31 - Eté 2023 L'aire de covoiturage propose 12 places.

Commune de Fonsorbes

2 parkings : Intermarché et cimetière Aire en cours de réaménagement par la CD31 - Eté 2023.

Commune de Castelmaurou (CD31 Aire Route de Gragnague 04/2019)

14 places de covoiturage

Commune de Léguevin

Aire de Pyroutets (11/2019).

Commune de Muret (CD31 Aire Les Portes des Pyrénées 04/2019)

48 places de covoiturage

Le Fauga

(CD31 Aire du Fauga 12/2021)

26 places de covoiturage

Auzeville-Tolosane (CD31 Aire du Moulin Armand 09/2022)

58 places de covoiturage

Commune de Pins-Justaret (CD31 Aire de Justaret 09/2020)

43 Places de covoiturage

Commune de Pinsaguel (CD31 Aire de la Peyres 11/2021)

27 places de covoiturage

Aire De Moulin Armand : 59 places

Aire De La Plaine Des Sports à Fontenilles (CD31 2019):

5 places

Aire Des Pyroutets à Léguevin : 49 places

Mairie Montrabé, sur le chemin de Borde Haute :

21 places

Aire de covoiturage Pibrac au giratoire N124/M65/M824 (Toulouse Métropole) :

27 places + 2 places en autopartage

Aire de covoiturage Sud-Ouest Quint-Fonsegrives sur le Bd des Pyrénées :

14 places

Autres aires en études :

Commune Pechbonnieu Commune Pechbusque Commune de Deyme Commune d'Escalquens Communes de Labastide et Montberon

Commune de La Salvetat Saint Gilles Commune Montgiscard (en projet par Vinci Autoroutes)

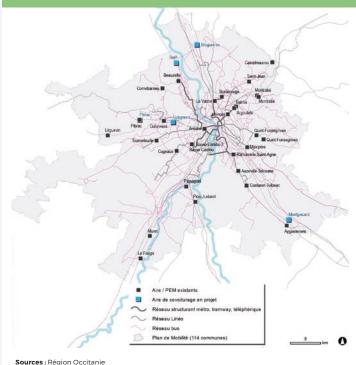
Parking de covoiturage de St Jory à Bruguières (en projet par Vinci Autoroutes)

Extension de l'aire de Pibrac (Toulouse Métropole)

Aire de Seilh (Toulouse Métropole)

Dans le cadre du schéma directeur régional de covoiturage porté par la Région Occitanie, la constitution d'une base de données régionale des infrastructures de covoiturage a été lancée. Ces données ont été compilées et homogénéisées en partenariat avec les partenaires institutionnels, dont Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs. Ce travail est disponible en open data sur le portail de la Région, et sera interfacé avec l'observatoire national du covoiturage mis en place par l'Etat.

AIRES DE COVOITURAGE ET PÔLES D'ÉCHANGES AVEC USAGES DE COVOITURAGE AU 31/12/2023



- 3.4. Les aires d'embarquement covoiturage

Au 31/12/2023 : 5 aires d'embarquement de covoiturage :

- Borderouge
 (26 places + 6 places avec bornes de recharge
 pour véhicules électriques)
- Ramonville (22 places)
- Balma Gramont
 (6 places + 6 places avec bornes de recharge pour véhicules électriques)
- Basso Cambo
 (12 places + 6 places avec bornes de recharge pour véhicules électriques)
- Oncopole (27 places).

4. L'autopartage

4.1. Appel à manifestation d'intérêt (AMI) avec Tisséo Voyageurs

18 places de stationnement autopartage seront mises à disposition en 2024 dans les parcs-relais de Tisséo, suite à l'AMI de 2023 remportée par Citiz :

- · Basso Cambo : 2 emplacements
- · Arènes : 2 emplacements
- · Argoulets: 1 emplacement
- · Balma Gramont : 2 emplacements
- · Borderouge : 2 emplacements
- · Ramonville : 2 emplacements
- · Oncopole: 1 emplacement
- · Ribaute : 1 emplacement
- Tucaut : 1 emplacement
- · Castanet La Maladie : 2 emplacements
- · Aéroconstellation : 2 emplacements

- 4.2. Le label autopartage

Tisséo Collectivités délivre deux types de vignette, en fonction de la nature du service d'autopartage :

- · Une vignette pour les services d'autopartage en boucle.
- Une vignette pour les services d'autopartage sans station d'attache.

Les critères de labellisation sont basés sur les données administratives, techniques et conditions d'usage des véhicules. Le label « autopartage » est attribué pour une durée de 48 mois. La demande de renouvellement doit intervenir au plus tard deux mois avant la date d'expiration du label.

En 2023, on comptabilise :

- Pour Citiz, 68 véhicules en boucle (+ 31 pour CITIZ) et 20 véhicules en free floatting,
- · Pour Mobilize Share. 20 véhicules.

Stations Citiz Réseau structurant métro, tramway, téléphérique Réseau Lindo Réseau bus Parimètre Yeal Citiz Iodines - Zone de prise et de restitution payante - Service volturier Sources : CITIZ, IODINES, RENAULT

- 4.3. Les partenaires

2 opérateurs d'autopartage existent à ce jour sur l'agglomération toulousaine.

Citiz



Citiz est géré par la Société Coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Mobilib créée en 2009. C'est un service d'autopartage, de location de voitures partagées disponibles 24H/24 en 7j/7. En 2023, 119 véhicules ont été labellisés «Label Autopartage» à Toulouse, soit +33% par rapport à 2022.

Nombre de stations CITIZ implantées dans Toulouse au 31/12/2023 :

114 soit +43% par rapport à 2022.

Nombre de stations CITIZ dans les P+R au 31/12/2023 :

3 P+R «fixes» (Jolimont, Arènes et Ramonville) + 4 «flex» (Argoulets, Basso Cambo, Borderouge, Oncopole) = 7 au total.

Nombre de véhicules/P+R au 31/12/2023 :

Jolimont = 2, Arènes = 2, Métro Ramonville = 2 + Argoulets = 1, Basso Cambo = 2, Borderouge = 2, Oncopole = 1, soit 12 au total.

OBSERVATOIRE MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ

LES ACTIONS PORTÉES PAR TISSÉO COLLECTIVITÉS

Nouveautés et faits marquants en 2023 :

- · Passage symbolique des 100 voitures sur Toulouse.
- Extension de l'offre d'autopartage Citiz sur la Métropole Toulousaine, dans de nouveaux quartiers (ex : Saint-Martin-du-Touch, Soupetard) et dans de nouvelles villes en dehors de Toulouse (ex : Saint-Alban, Aucamville, Tournfeuille, Colomiers).
- Démarrage dans le Muretain, avec Portet-sur-Garonne.
- Enrichissement de l'offre dans le Sicoval, avec Auzeville-Tolosane.
- Première collaboration artistique avec Alx Fernandez qui a créé un habillage d'une Citiz (station Palais de Justice).
- Intégration dans le parc des premiers véhicules à 500km d'autonomie (ID 3 et MG 4).

L'autopartage est compatible avec les aides ZFE :



Mobilize Share

C'est une offre de location de véhicules partagés de Renault, en libre-service 24H/24 et 7j/7 (solution digitale). Inscription en ligne. Dès que le compte est validé, l'utilisateur peut réserver un véhicule sur le site Internet ou via l'application mobile Renault Mobility.

20 véhicules labellisés Autopartage Mobilize Share en 2023. Durée: 48 mois, avec vignette « Label Autopartage ».



+ d'info

https://occitanie.citiz.coop/news/autopartage/zfe-toulouse-aide-autopartage-2023

ZFE Toulouse :

- une nouvelle aide pour passer
 à l'autopartage Citiz Occitanie
- Continuité du Pass Eco et passage à un abonnement mensuel à 58,30€
- · Le réseau Citiz fête ses 20 ans
- Citiz est lauréat de l'AMI de Tisséo Voyageurs et devient son opérateur d'autopartage officiel sur tous les P+R.

Offre partenaire avec Vélô Toulouse en 2023 : 2 bénéficiaires

L'offre consiste à offrir aux abonnés de VélÔ Toulouse : 20€ de réduction sur les droits d'inscription chez Citiz et aux abonnés Citiz, de bénéficier d'un an d'abonnement chez VélÔ Toulouse. En 2023, il y a eu 2 bénéficiaires de l'offre (1 dans chaque sens).

Offre partenaire avec la Maison du Vélo en 2023 : 2 bénéficiaires

L'offre consiste à offrir aux abonnés Citiz 40€ de réduction sur les locations et cours proposés par la Maison du Vélo et aux abonnés de la Maison du Vélo, de bénéficier de 40€ sur les frais d'inscription ou d'un crédit d'utilisation d'une valeur de 40€ au service Citiz.



En 2023 : bilan de la délivrance du label autopartage :

- · 31 vignettes délivrées pour CITIZ.
- 20 vignettes délivrées pour MOBILIZE SHARE.

5. L'accompagnement au changement

- 5.1 Bilan ADEME 2020-2023

Dans la cadre du système d'aide au changement de comportement octroyé par l'ADEME Occitanie, le service management de la mobilité de Tisséo Collectivités a mis en œuvre un plan d'actions auprès des employeurs localisés sur son ressort territorial au cours de la période 2020-2023.

Ce plan d'actions a permis de proposer aux référents mobilité employeurs, des enquêtes ciblées afin d'identifier leurs besoins et co-construire des formations et outils adaptés à leurs attentes (1 enquête chaque année).

Ainsi, de 2020 à 2023, des sessions de formations et ateliers (fresque de la mobilité, retours d'expérience, Mardi de la mobilité «création de nudges»..) ont été proposées et évaluées comme «très utiles» (moyenne de 9/10 concernant les formations).

Ce premier dispositif dédié à l'accompagnement au changement a donc permis de sensibiliser au cours des 3 années :

- 116 référents mobilité employeur dans le cadre des enquêtes (soit 34% du potentiel accompagné).
- et de former 144 référents (soit 42% du potentiel accompagné).

Par ailleurs, grâce aux échanges avec les référents mobilité, le service de management de la mobilité a adapté ses outils d'accompagnement et proposé de nouveaux outils (lettre d'information ciblée écomobilité, webinaires REX, canal d'échange référents...).

Dans un contexte où la mobilité est au cœur des préoccupations des entreprises (réduction des émissions, attractivité RH, pouvoir d'achat des collaborateurs), et au regard du potentiel d'employeurs susceptibles de bénéficier de ce dispositif, le service de management de la mobilité porte l'ambition de proposer un nouveau programme d'accompagnement au changement pour 2024-2027, en partenariat avec l'ADEME Occitanie.

Cette période est notamment propice au report modal à l'occasion des grands chantiers de la future ligne C du métro, et de l'arrêt de la ligne de tram T2 jusqu'en 2026.

- 5.2. Etudes de marchabilité

3 études ont été réalisées en 2023.

Dans le cadre des travaux de ligne C, la desserte des arrêts du tramway T2 ont été suspendus le 5 juin 2023, jusqu'en 2026. Une offre de substitution a été mise en place. Toutefois, dans le souci d'accompagner les usagers à se déplacer au mieux sur le réseau Tisséo durant cette période de travaux, deux études de marchabilité ont été réalisées sur le secteur de la zone aéroportuaire afin d'obtenir:

- Une appréciation générale des trajets qui peuvent être réalisés à pied en intermodalité avec les transports en commun
- Les temps de parcours entre les points d'arrêts Tisséo et les entreprises localisées sur le parcours.
- · Un état des lieux des infrastructures piétonnes existantes.
- Des conseils utiles sur le parcours.

Étude 1 - Parcours :

T1 arrêt Servanty Airbus à ATR à Dewoitine à T1 -Guyenne Berry - Aéroport à Dewoitine

Étude 2 - Parcours :

T1 arrêt Pasteur à Aéroport à Daurat à Dewoitine Ces résultats ont été valorisés à l'occasion de deux webinaires à destination des employés de la zone aéronautique et aéroportuaire les 11 et 25 mai 2023.

La 3^{ème} étude a été réalisée dans le cadre de l'accompagnement du PME de la Nouvelle Cité Administrative afin de :

- Favoriser l'utilisation des transports en commun et des modes actifs par les agents et futurs usagers.
- Sécuriser les aménagements piétonniers jusqu'à l'entrée de la future NCA.

L'étude portait sur le parcours Station Jolimont -Entrée principale de la Nouvelle Cité Administrative.



6. Des clubs d'entreprises se mobilisent

Plusieurs associations d'entreprises sont identifiées dans l'agglomération toulousaine. Certaines d'entre elles sont accompagnées par Tisséo Collectivités dans l'élaboration de leur plan de mobilité interentreprises.

Club d'entreprises du Muretain

Le CEM représente 205 entreprises réunissant 7081 salariés. Dans le cadre des études pour l'élaboration des actions du PMIE, 2 périmètres se détachent :

- Portet sur Garonne avec 2 zones d'activités:
 ZI du Bois Vert et la zone commerciale.
- Muret avec 3 zones d'activités:
 ZI sans soucis, ZI Joffrery, ZI Marclan.

Uniprogros

Uniprogros est le syndicat des entreprises du Centre de Gros de la zone d'activités Larrieu.

Il réunit 60 entreprises qui emploient près de 1000 salariés.

Association TOP

L'association Toulouse Ouest Partenaires (TOP) regroupe 22 établissements principalement implantés sur la zone d'activités de Basso Cambo. Un de ses objectifs est la mise en place d'un PMIE.

Association TOMPASSE

Cette association regroupe les 20 plus grands industriels du domaine aéronautique, spatial et systèmes embarqués de la région Midi-Pyrénées implantés sur la métropole toulousaine. Cette association s'intéresse particulièrement à l'accessibilité aux zones d'emploi.

Club d'Entreprises Réussir

Cette association, située à Blagnac, a été créée à l'initiative de chefs d'entreprises et de cadres dirigeants, implantée en Midi-Pyrénées. Le Club Réussir regroupe 330 adhérents.

PREVALY

Prévaly, le Service de Prévention Santé au Travail, a souhaité s'associer à Tisséo Collectivités, afin de conduire conjointement une action d'informations auprès des employeurs publics et privés impactés par ces dispositions réglementaires de la LOM, traduites notamment dans le 4º plan Santé Travail. Ainsi, une convention de partenariat a été conclue entre les deux partenaires.

Elle se décline par un plan d'actions, un podcast et un webinaire auprès des préventeurs de Prevaly afin de les informer des modalités d'accompagnement de Tisséo Collectivités envers les employeurs et leur permettre ainsi d'être un relais sur ces questions.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Sud Toulousain (PST)

Située au sud de la grande agglomération toulousaine, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Sud Toulousain est constitué de trois communautés de communes (Volvestre, Bassin Auterivain Haut-Garonnais, Cœur de Garonne) qui regroupent 99 communes et accueillent 97 000 habitants et près de 23 000 emplois. Avec la Loi d'Orientation des Mobilités, une logique de coopération s'est imposée entre les intercommunalités périurbaines et rurales et l'Autorité Organisatrice des mobilités de la métropole toulousaine. Aussi, afin d'échanger régulièrement sur les outils d'organisation, de connaissance et de management de la mobilité, le PETR du Pays Sud Toulousain et Tisséo Collectivités ont mis en place un partenariat. À ce titre, le service de conseil en mobilité employeur apporte son expertise et un accompagnement global pour la mise en place d'une démarche de valorisation des plans de mobilité employeurs sur le territoire du PETR du Pays Sud Toulousain.

Club d'entreprises de Colomiers

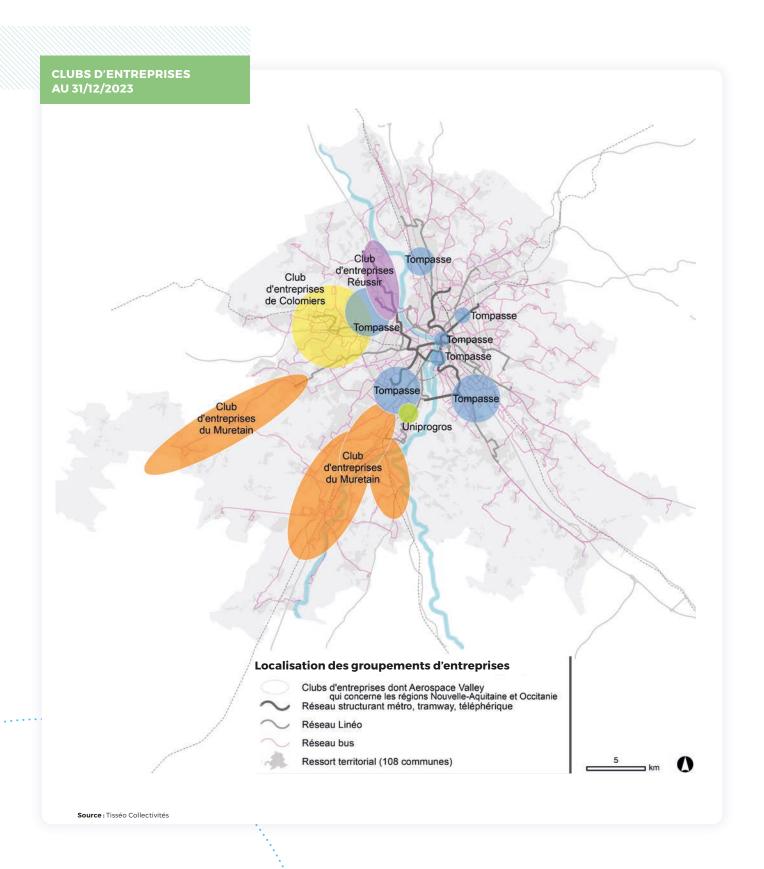
Cette association regroupe 86 membres dans l'ouest toulousain.

Aerospace Valley

C'est un pôle de compétitivité mondial associant les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

Il constitue ainsi le premier bassin d'emploi européen dans le domaine de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués:

- · 130000 emplois industriels.
- · 1600 établissements.
- 1/3 des effectifs aéronautiques français, plus de 50 % dans le domaine spatial.
- · 8500 chercheurs.
- 2 des 3 grandes écoles françaises aéronautiques et spatiales.



7. Les Trophées Écomobilité

Tisséo Collectivités a mis en place une démarche de valorisation des plans de mobilité employeur pour :

- · Récompenser les meilleures démarches.
- · Évaluer de façon homogène l'ensemble des projets.
- Encourager les démarches en cours à progresser de façon constante.
- · Redynamiser les projets.

Tisséo Collectivités évalue les employeurs et administrations à partir d'une grille d'analyse réunissant plusieurs critères (gouvernance, plan d'actions, évaluation). La remise des Trophées Écomobilité donne lieu à une cérémonie.

Obtenir un Trophée Écomobilité permettra aux lauréats:

- · De bénéficier d'avantages.
- · De se distinguer par la qualité de leur démarche.
- · D'accentuer leur image écoresponsable.
- · D'impulser une nouvelle dynamique au projet.

À ce jour, 61 établissements ont reçu un ou plusieurs prix.

- 7.1 Les lauréats



PALMARÈS 2023

4 établissements ont reçu un trophée pour la qualité de leurs démarches éco responsables et/ou de leur Plan de mobilité employeur :

- Le Trophée «Management de la mobilité» décerné (ex aequo) à la Ville de Blagnac et à Daher.
- Le Trophée «Coup de pouce» décerné à la Clinique Saint-Exupéry.
- Le Trophée «Objectif Zéro Carbone » catégorie «modes actifs » décerné à Mews Partners.



LES ENTREPRISES RÉCOMPENSÉES DEPUIS 2012

PRIX	ENTREPRISES RÉCOMPENSÉES
OR	THALES ALENIA SPACE / PMIE TOP / INRA / AIRBUS DEFENCE AND SPACE / SAFRAN / PMIE HELIOPOLE / ONERA / ATR / AKKA TECHNOLOGIES / THALES ALENIA SPACE
ARGENT	ASTRIUM / MOTOROLLA / ATR / MAIRIE DE BLAGNAC / ONERA / PMIE HELIOPOLE / PDIE / CEM / AKKA AEROCONSEIL / CAF HAUTE- GARONNE / CPAM / CNES / SICOVAL / GA SMART BUILDING
BRONZE	PMIE BALUFFET / INDIGGO / ROCKWELL COLLINS / ERDF / CAF / CIRSO / GRDF / MAIRIE DE RAMONVILLE / CLINIQUE SARRUS / INDIGGO / LIEBHERR / ALTRAN / CHUT / CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT / CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 / ALTEAL
PRIX SPÉCIAL DU JURY	SOGETI / DGA TECHNIQUES AERONAUTIQUES / ROCKWELL COLLINS / AEROLIA/ CNFPT / SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE LIGNES ELECTRIQUES / ENVT / LGM / ASSYSTEM / ENAC
PRIX D'HONNEUR	ATB / ATR / AIRBUS / SAFRAN / SOPRA STERIA
COUP DE POUCE	AIR FRANCE / CLUB ENTREPRISES REUSSIR / SAFRAN POWER UNITS / MERCATOR OCEAN INTERNATIONAL / CLINIQUE SAINT-EXUPERY
INNOVATION	LA POSTE / CGI
MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ	CAPGEMINI ENGINEERING (ex ALTRAN) / VILLE DE BLAGNAC et DAHER
MODES ACTIFS	AIRBUS / TBS / MEWS PARTNERS
ORGANISATION DU TRAVAIL	CONTINENTAL / PRIX AUTO MALIN / VITESCO TECHNOLOGIES

- 7.2 Les partenaires

En 2023, les lauréats des Trophées ont pu bénéficier de dotations offertes par nos 10 partenaires.

Tisséo

1 stand + cartes Flex Pro

SNCF:

30 codes pour 30 trajets gratuits

VéloToulouse:

20 abonnements gratuits

Citiz:

frais d'inscription et abonnement offert + tarif à 16€/mois pour tous les salariés

SNCF:

10 cartes abonnements Pro + 1 stand

CENTAURE : formation prévention CARD PRO 1 participation pour tous les lauréats













La Mêlée: 1 adhésion premium,1 forfait de coworking de 10journée, 1 journée de location de salle offerte pour 30 à 50 personnes, 1 stand, 1 article dédié dans notre média Mid-Enews, 1 rdv prioritaire, 1 projet au Starter



Club Entreprises et Sécurité Routière :

1 an cotisation club gratuite + animation de sensibilisation risques routiers



EMCP: mise à disposition d'un VAE et/ou d'un vélo mécanique 3 mois +1 animation mobilité inclusive



Relai d'entreprises : 1 Accès 3 mois à 3 postes de travail espaces affiliés au réseau Relais d'Entreprises



Les partenaires historiques

L'ADEME





L'ADEME est étroitement associée à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement et de l'énergie et contribue au respect des engagements internationaux pris par la France. Dans ce cadre, l'Agence a une mission d'animation, d'information et d'incitation dans 7 grands domaines :

- Réduire la quantité de déchets ménagers et industriels.
- · Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Maîtriser la consommation énergétique.
- Réhabiliter les sites pollués.
- · Lutter contre le bruit.
- Développer une démarche environnementale globale dans les entreprises.
- Préserver la qualité de l'air en développant la surveillance et la prévention des émissions polluantes et agir sur les aspects organisationnels et technologiques des transports.

CCI Toulouse



La CCI de Toulouse est un relais de communication via internet. Le journal interne a participé à l'élaboration de la « mallette pédagogique » et du label PDE.

La CCI Toulouse Haute-Garonne est un acteur majeur dans l'accompagnement de la transition écologique des entreprises et le développement durable des territoires.

Son ambition est de soutenir le déploiement de programmes de sensibilisation et d'accompagnement favorisant des changements de pratiques avec des impacts concrets pour les TPE-PME (baisse des émissions de CO2 due à leur activité, etc).

Une convention de partenariat a été signée en 2023 entre la CCI Toulouse Haute-Garonne et Tisséo Collectivités dans le cadre de la promotion du management de la mobilité auprès des établissements domiciliés au sein du ressort territorial.



La CARSAT assure le risque routier professionnel des entreprises et à ce titre :

- développe et coordonne la prévention des risques professionnels.
- propose des outils au service de la promotion de la prévention.
- propose une minoration de la part « accident du trajet » du taux de cotisation Accident de travail aux entreprises ayant mis en place des actions favorisant la diminution du nombre d'accidents de trajets.

Ces 3 partenaires soutiennent l'action de Tisséo Collectivités dans l'accompagnement des plans de mobilité.



ÉVOLUTION DU CONTEXTE JURIDIQUE DES PLANS DE MOBILITÉS

1982 : LOI LOTI

- · Loi d'orientation des transports intérieurs.
- · Instaure le droit aux transports pour tous.
- Préconise aux autorités organisatrices de transports urbains des agglomérations de plus de 100 000 habitants de mettre en place un conseil en mobilité.

2023: DECRET DU 21/08/2023 MODIFIANT LE TAUX DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU PRIX DES TITRES D'ABONNEMENT

Depuis le 1er septembre 2023, les employeurs publics prennent en charge 75 % du prix des titres de transport.

Le niveau de participation des employeurs sur les abonnements souscrits par les agents publics à un service de transports collectifs ou à un service public de location de vélos est relevé à 75 %. Cette prise en charge était de 50 % auparavant. La mesure est entrée en vigueur le 1er septembre 2023 et s'applique pour les déplacements effectués à partir de cette date. La prise en charge partielle du prix des titres de transport est obligatoire pour tout employeur public vis-à-vis de l'ensemble de ses agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels. Cette participation concerne le ou les titre(s) de transport permettant d'effectuer dans le temps le plus court le trajet entre sa résidence habituelle et son lieu de travail. Les titres de transport concernés sont :

- les abonnements multimodaux (qui permettent d'utiliser différents types de transports en commun : train, bus...) à nombre de voyages illimités, ainsi que les abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires ou à renouvellement tacite à nombre de voyages illimités ou limités délivrés par la RATP, la SNCF, les entreprises privées de transport adhérentes de l'organisation professionnelle des transports d'Île-de-France (Optile) ou toute autre entreprise de transport public de personnes;
- les abonnements à un service public de location de vélos.
- Il n'est pas possible pour un agent de cumuler la prise en charge d'un abonnement à un service de transports en commun et d'un abonnement à un service de location de vélos, si ces deux forfaits couvrent les mêmes trajets.
- Le montant correspondant à la prise en charge partielle par l'employeur est versé mensuellement, même si le titre est annuel.
- La participation de l'administration employeur ne peut pas dépasser 96,36 € par mois.
- Les titres de transport achetés à l'unité (par exemple, des tickets de bus) ne sont pas pris en charge.

1996: LOI LAURE

- Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Rend obligatoire les PDU dont un des objectifs est la mise en place des plans de déplacement d'entreprise (PDE).

PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

2019 : LOI D'ORIENTATION SUR LES MOBILITÉS (Loi LOM)

Les principales évolutions de la LOM :

- Mise en place d'un forfait
 « mobilités durables » afin que les
 employeurs prennent également
 en charge une partie des frais de
 déplacement effectués à vélo ou
 bien en covoiturage.
- Obligation des entreprises de mener des négociations annuelles sur la qualité de vie au travail, prenant en compte l'amélioration de la mobilité des salariés.
- Les plans de mobilité sont renommés Plans De Mobilité Employeur (PDM-E). Le périmètre des entreprises obligées est élargi, passant de 100 à 50 salariés sur un même site.

2000: LOI SRU

- Loi Solidarité et Renouvellement Urbain.
- · Renforce le rôle des PDE.

2008 : DÉCRET PRIME TRANSPORT

Instaure la prise en charge par l'employeur de 50 % des frais de transport en commun des salariés sur les abonnements hebdomadaires, mensuels ou annuels.

2012 : DÉCRET LABEL AUTOPARTAGE

Le décret n°2012-280 du 28 février 2012 fixe et organise les modalités d'attribution du label autopartage par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

2014: LOI MAPTAM DU 27/01/2014 SUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D'AFFIRMATION DES MÉTROPOLES

 Compétence des AO sur la mobilité avec possibilité de mettre en place des services de covoiturage, d'autopartage et de locations de vélos.

\uparrow

2015 : LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET À LA CROISSANCE VERTE DU 17/08/2015

- Obligation à l'élaboration de plan de mobilité employeur.
- Article 13ter: « dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, toute entreprise regroupant au moins 100 salariés sur un même site élabore un plan de mobilité pour améliorer la mobilité de son personnel et encourager l'utilisation des TC et le recours au covoiturage.

2015 : LOI SUR LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE DU 07/08/2015

- La notion d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) remplace celle d'autorité organisatrice de transports urbains (AOTU).
- La loi NOTRE supprime la notion du PTU, au profit de celle du ressort « territorial » de l'autorité organisatrice de la mobilité.



GLOSSAIRE

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AOM

Autorité Organisatrice de la Mobilité

CARSAT

Caisse de Retraite et Santé au Travail

CCI

Chambre d'Industrie et de Commerce

CGE

Commission des Grands Employeurs

CITIZ

Marque commerciale de la coopérative d'Autopartage Mobilib

CHU

Centre Hospitalier Universitaire

CMA

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CPME

Confédération des Petites et Moyennes Entreprises

C2E

Certificat d'économies d'énergie

EPC

Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPIC

Établissement Public d'Intérêt Commercial

FMD

Forfait Mobilités Durables

IKV

Indemnité Kilométrique Vélo

LAURE

Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie

LOM

Loi d'Orientation Mobilités

LOTI

Loi d'Orientation des Transports Intérieurs

MAPTAM

Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles

MURETAIN AGGLO

Communauté d'agglomération du Muretain

NAO

Négociations Annuelles Obligatoires

NOTRE

Loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République PDM

Plan De Mobilité

PEM

Pôle d'Échange Multimodal

PETR PST

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Sud Toulousain

PME

Plan de Mobilité Employeur

PMIE

Plan de Mobilité Inter-Employeurs

PRSE

Plan Régional Santé Environnement

P + **R**

Parcs Relais

RGPD

Réglement Général sur la Protection des Données

Sicova

Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain

SITPRT

Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine

SRCAE

Schéma Régional Climat Air Énergie

SRU

Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

TAD

Transport À la Demande

TC

Transport en Commun

TER

Train Express Régional

Tisséo Collectivités

Autorité organisatrice de la mobilité de l'agglomération toulousaine

Tisséo

Nom commercial du réseau de transport en commun de l'agglomération toulousaine

Tisséo Voyageurs

Régie d'exploitation du réseau de transport en commun urbain de l'agglomération toulousaine

VLS

Vélo en libre service



tisseo-collectivites.fr









Tisséo Collectivités 7, Esplanade Compans-Caffarelli BP 11120-31011 Toulouse CEDEX 6 Tèl. 05 67 77 80 80 Siret 253 200 98600046